

Récupération des bouteilles de propane



Canadian
Propane
Association | Association
canadienne
du propane

Les bouteilles de propane ne doivent jamais être jetées avec les ordures ménagères ou placées dans les bacs de recyclage!

Manipulez les bouteilles de propane avec soin

Si votre bouteille de propane rechargeable est périmée ou qu'elle est rouillée, bosselée ou autrement endommagée, elle ne peut plus être remplie. Elle doit être requalifiée ou récupérée et recyclée dans le respect des normes et procédures reconnues.

Même si vous pensez qu'une bouteille de propane est vide, sachez qu'elle contient toujours un peu de propane résiduel. Que vous comptiez la requalifier ou la recycler, assurez-vous toujours de la manipuler avec soin et de manière sécuritaire.

Méthodes de récupération

Les bouteilles de propane ne doivent jamais être jetées avec les ordures ménagères ou placées dans les bacs de recyclage sur le bord du chemin. Dans la plupart des régions du Canada, les gouvernements provinciaux et les municipalités mettent à la disposition des entreprises et des ménages des installations de collecte de résidus domestiques dangereux.

Consultez la liste à la page suivante pour en savoir plus sur les programmes et les lieux de récupération des bouteilles.

Plusieurs stations-service et détaillants qui vendent des bouteilles de propane ou qui offrent des services de remplissage accepteront de reprendre votre bouteille périmée, surtout si vous comptez en acheter une nouvelle. Sachez qu'un détaillant n'est pas tenu de reprendre votre bouteille. La décision est à sa discrétion.

Bouteille de camping à usage unique

Des fabricants comme Coleman et Bernzomatic distribuent des bouteilles non rechargeables d'une livre qui sont populaires auprès des campeurs et des ouvriers. Bien que pratiques, ces bouteilles à usage unique posent des problèmes de collecte et d'élimination aux gestionnaires des parcs provinciaux et aux municipalités.

Si vous devez utiliser ce type de bouteille, observez les consignes suivantes:

- Ne les abandonnez jamais sur un site de camping et ne les jetez pas dans un parc provincial.
- Dans un parc, déposez-les dans les bacs de récupération fermés prévus à cet effet.
- Ne les jetez jamais avec les ordures ménagères ou dans un conteneur de chantier.
- Même si une bouteille a été vidée et dépressurisée à l'aide d'une « clef » spéciale, elle doit toujours être recyclée dans le respect des normes et procédures reconnues. Elle est toujours considérée comme un déchet dangereux.

Soutenez la population locale et sauvez l'environnement avec des bouteilles de propane réutilisables de 5 livres, une excellente alternative aux bouteilles jetables de 1 livre ! Les emplacements des stations de ravitaillement se trouvent [ici](#).

Date d'expiration et requalification

Au Canada, toutes les bouteilles de propane rechargeables doivent être remplacées ou inspectées et requalifiées par un technicien de service reconnu par Transports Canada tous les 10 ans. Un préposé enfreint la loi s'il remplit une bouteille périmée ou endommagée.

Des marques d'identification gravées sur le collet des bouteilles indiquent la date de fabrication et toutes les dates de requalification subséquentes. Consultez la fiche « Inscriptions sur les bouteilles de propane » pour plus d'information.

Pour trouver une entreprise qualifiée dans votre région, consultez le site Web de Transports Canada – www.tc.gc.ca (Sécurité > Transport des marchandises dangereuses > Conteneurs > Installations de requalification de bouteilles à gaz inscrites). Sélectionnez l'option « Visuel externe » dans la liste des méthodes de requalification).

Entreposage et manipulation

Qu'elles soient pleines ou vides, neuves ou vieilles, il faut toujours entreposer et manipuler les bouteilles de propane à l'extérieur, à l'abri de la chaleur et des sources d'inflammation (allumettes, articles pour fumeurs, etc.). Gardez-les dans un endroit bien ventilé et sûr. Ne les placez pas directement sur le sol, mais plutôt sur une base non combustible.

N'entrez jamais de contenants de propane à l'intérieur ou dans votre garage. N'entrez jamais les bouteilles de recharge sous ou près de votre barbecue. Ne fumez jamais en manipulant une bouteille de propane.

Récupération des bouteilles de propane



Canadian Propane Association | Association canadienne du propane

| | |
|------------------------------|---|
| <i>Colombie-Britannique</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées dans la plupart des sites d'enfouissement et centres de transbordement des ordures ménagères.</p> <p>Information : Recycling Council of British Columbia (RCBC) – https://www.rcbc.ca/</p> |
| <i>Alberta</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées lors d'activités visant à récupérer les RDD* et dans la plupart des centres municipaux de transbordement des ordures ménagères</p> <p>Information : Alberta Recycling – www.albertarecycling.ca et Recycling Council of Alberta – https://recycle.ab.ca/</p> |
| <i>Saskatchewan</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées les jours habituels de collecte des matières recyclables et dans divers centres de collecte.</p> <p>Information : Saskatchewan Waste Reduction Council – www.saskwastereduction.ca</p> |
| <i>Manitoba</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées chez Miller Environmental Corporation à Winnipeg et lors d'activités de collecte organisées au Manitoba</p> <p>Information : Green Manitoba – https://millerwaste.ca/</p> |
| <i>Ontario</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées dans les centres municipaux de transbordement, dans les parcs provinciaux (bouteilles non rechargeables) et lors des activités habituelles de collecte</p> <p>Information : Orange Drop – www.makethedrop.ca/</p> |
| <i>Québec</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées lors d'activités de récupération des RDD et dans certains écocentres.</p> <p>Information : Recyc-Quebec – www.recyc-quebec.gouv.qc.ca</p> |
| <i>Nouvelle-Écosse</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées dans les lieux de dépôt municipaux de RDD de la province</p> <p>Information : Divert NS – https://divertns.ca/</p> |
| <i>Nouveau-Brunswick</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées dans les centres régionaux de gestion des déchets solides</p> <p>Information : Recycle NB – www.recyclenb.com</p> |
| <i>Île-du-Prince-Édouard</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées dans les Waste Watch Drop-Off Centres</p> <p>Information : Island Waste Management Corporation (IWMC) – www.iwmc.pe.ca/disposalfacilities.php</p> |
| <i>Labrador</i> | <p>Récupération : Bouteilles acceptées lors d'activités de collecte organisées par MMSB et dans les lieux de dépôt des RDD de la province</p> <p>Information : Multi Materials Stewardship Board – www.mmsb.nl.ca/</p> |
| <i>Yukon</i> | <p>Récupération : La Ville de Whitehorse organise régulièrement des journées de collecte gratuite des RDD.</p> <p>Information : Ville de Whitehorse – https://www.whitehorse.ca/ Pour toutes les autres régions, informez-vous auprès du ministère de l'Environnement du Yukon, sans frais, au 1 800 661-0408, poste 5683.</p> |

* RDD : résidus domestiques dangereux (catégorie de déchets comprenant généralement les bouteilles de propane).